

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADHESION A L'APPLICATION « RENDEZ-VOUS EN MAIRIE »
SOLUTION DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE
POUR LES CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu courriel en date du 2 juin 2023 de la Préfecture de la Sarthe,

Vu le rapport du Maire.

Considérant l'opportunité de souscrire à une solution de rendez-vous en ligne pour le renouvellement des cartes d'identités et des passeports auprès de la société InfoLocale par le biais de son site « rdvenmairie.fr ».

Considérant que ce contrat est conclu pour une durée de 1 an sans tacite reconduction.

Considérant que ce coût de la prestation annuelle pour 2023 s'élève à 500,00 € TTC.

Considérant que tout raccordement générera une dotation de 500 € à laquelle s'ajoutera, pour un raccordement effectué avant juillet 2023, une dotation exceptionnelle de 1 000 €.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints à souscrire au contrat proposé par InfoLocale concernant son site « rdvenmairie.fr », pour un coût de 500 € TTC et d'une durée d'un an sans tacite reconduction.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints à déposer les demandes de subvention résultant du raccordement de la Mairie à un système de rendez-vous en ligne pour le renouvellement des cartes d'identités et des passeports.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints à effectuer toutes les démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU